



CONSEIL DE QUARTIER 4 CITES-SIMONETTES

MARDI 28 MARS 2023

DEROULE DE LA REUNION

- ❖ Présentation et réflexion sur les projets d'animations du quartier
- ❖ Point d'étape sur les balades urbaines
- ❖ **A vous la parole** : vos propositions et thèmes de travail pour le quartier

INTRODUCTION

- En introduction, Mme THIROUX, présidente du bureau du conseil de quartier « Quatre Cités – Simonettes », a rappelé l'organisation du conseil de quartier et le processus de prise de décision qui en découle.
- Présentation des membres du bureau.
- Avant de présenter l'ordre du jour, Mme THIROUX a proposé aux habitants présents de remplir les questionnaires GRU (Gestion des relations aux usagers) et a ensuite présenté la prochaine édition du concours « Balcons et jardins fleuris ».

N.B : En plus de l'ordre du jour, deux points ont été abordés sous la forme d'une simple présentation : le processus de signalement pour les végétaux débordants sur la voie publique et les premiers retours sur les signalements « Cadre de vie » réalisés sur l'application « Mon Champigny ».

MEMBRES DU BUREAU PRESENTS

Pour les élus

Mme THIROUX

M. AKKOUCHE

M. LHOSTE

M. BASTIN

Mme DE OLIVEIRA

Mme CAPORAL

Pour les citoyens

M. POISSON

Mme COLAS

M. MAHBIK

M. ITANT

MEMBRES DU BUREAU EXCUSÉS

Mme NGAIBONA

MEMBRES DU BUREAU ABSENTS

Mme MUELAS

HABITANTS PRESENTS

40 PERSONNES



1. Présentation et réflexion sur les projets d'animations du quartier

Madame THIROUX rappelle en introduction l'ensemble de la réflexion qui nous amène à cette présentation :

- ❖ Lors des deux conseils de quartier de 2022, les participants ont exprimé leur envie d'organiser des temps d'animation collectifs, tout en mettant en avant les problématiques de propreté sur le quartier.
- ❖ **Un atelier de travail a eu lieu samedi 04 Février 2023** et a réuni une quinzaine de participants (membres du bureau et habitants du quartier) pour réfléchir collectivement à l'organisation de ce temps fort.
- ❖ Le bureau du conseil de quartier a donc décidé de consacrer **une demi-journée d'animations autour de la propreté dans le quartier.**

⇒ Les propositions d'animations pour cette journée propreté (issues de l'atelier du 04 Février)

- Circuits de ramassage citoyen de déchets
- Diagnostic cartographique des poubelles et mobilier propreté existant
- Pesage et photos concours des déchets ramassés
- Stand de sensibilisation et d'information sur le tri, le compostage, les bons gestes...
- Distribution / vente de cendriers portatifs
- Débat collectif avec professionnel
- Réalisation d'une exposition photo *a posteriori*

Mme Thiroux transmet deux informations supplémentaires :

- 👉 Il y a déjà eu cette année sur le quartier des « clean-challenge » organisés soit par une association du quartier soit par l'AFASER (centre d'accueil et d'insertion pour personnes handicapées), avec à chaque fois un grand succès.
- 👉 Le compostage (tri des déchets organiques) sera obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2024 pour tous les particuliers.

⇒ Il est donc proposé d'organiser une demi-journée de propreté qui sera composée :

- **D'un nettoyage collectif du quartier** (en suivant différents circuits)
- **D'animations proposées par des acteurs associatifs ou de l'ESS de la ville**
- **D'un goûter partagé.**

Une proposition de date est faite pour le **samedi 13 mai de 14h à 17h** (départ du nettoyage citoyen et animations à la salle Karl Marx).

Habitant : Nous avons déjà parlé et porté des initiatives de ce genre lors de précédents conseils de quartier. Faisant partie d'une association sur le quartier à l'origine de nombreuses initiatives, nous sommes très intéressés par ce projet (tout comme le concours des balcons fleuris) qui permettra de réunir du public et créer de la convivialité sur un sujet essentiel dans le quartier (la propreté), nous y participerons ainsi que d'autres associations du quartier.



Réponse Bureau : Plus nous serons nombreux, plus nous pourrons créer une dynamique conviviale entre les habitants du quartier. N'hésitez pas à en parler autour de vous, à vos voisins, etc. Une information par mail sera envoyée à la mailing-list des contacts du quartier mais aussi auprès des écoles du quartier, car il est primordial de mobiliser les jeunes du quartier.

2. Point d'étape sur les balades urbaines

Une seule balade urbaine a été faite pour le moment, en juin 2022, réunissant une vingtaine de personnes. De nombreux points sur divers thèmes ont été identifiés durant le parcours comme axes d'amélioration. Le service Vie Des Quartiers et Démocratie Participative (VQDP) tient un fichier de référencement de ces points, support du travail régulier entre les services techniques de la Ville et le service VQDP. S'ensuit la présentation de certains exemples de réalisation ou en cours de traitement par les services :

- **Rue du Panorama** : La police municipale et nationale sont informées des problèmes causés par l'entreprise dans cette rue (dépôt d'une main courante). Il y a une réflexion en cours des services techniques afin de modifier le sens de circulation et/ou les règles de stationnement de la rue.

- **Croisement Guy Moquet / Chemin du Pré de l'Etang (tunnel)** : Sécurisation du croisement par la mise en place de potelets, la reprise du marquage au sol et l'élagage de la végétation pour améliorer la visibilité.

Habitant : Le sens interdit a été mis pour la période des travaux du Grand Paris, sera-t-il toujours d'actualité après les travaux car la voie n'est maintenant plus adaptée pour un double sens ? Nous habitons juste après le pont, nous avons constaté que cela a sécurisé le quartier du chemin du Pré de l'Etang car il y a moins de monde qui arrive dans le secteur. Par contre, certaines personnes prennent le tunnel en sens interdit.

Habitant : Il faut laisser ce sens interdit, et peut-être renforcer la signalisation pour continuer à pacifier ce secteur qui est proche de la sortie d'école Albert Thomas

Habitant : Par contre, il faut enlever le panneau de signalisation blanc à l'entrée de la rue Guy Moquet (indiquant les rues que le tunnel dessert), cela peut inciter les conducteurs à emprunter le tunnel.

Réponse Bureau : Nous allons remonter ces deux demandes aux services techniques (maintien du panneau sens interdit et retirer le panneau de signalisation blanc).

- **Passerelle SNCF de la rue Eugène Varlin** : un courrier a été envoyé à la SNCF et des travaux de remise aux normes sont prévus en 2023.



- Passage piéton entre Eugène Varlin et rue des hauts Bonne eau : les services techniques prévoient un passage piéton provisoire dans l'attente de l'intervention de la SNCF avec création de 2 passages piétons aux normes fin 2023/début 2024

Habitant : Problème d'orientation du miroir entre ces deux rues, au niveau du virage.

-
- Rue de la Mezy : Suppression d'une chaîne qui avait été installée par un riverain à la sortie de la passerelle SNCF.

Habitant : La chaîne a été remise depuis

Réponse Bureau : Les services iront voir et procéderont à son enlèvement, si cela perdure il faudra passer à la verbalisation.

Habitant : C'est aussi un endroit où il y a de nombreux dépôts sauvages.

Réponse Bureau : Nous allons signaler ce point, mettre des panneaux d'interdiction ou autre.

-
- Plusieurs signalements de haies à tailler et de dépôts d'ordures : Interventions effectuées par les services, il ne faut pas hésiter pour ce type de problématique à utiliser l'application mobile disponible depuis octobre 2022.

-
- Rue de Bernaü / Chemin de l'exploitation : Réaménagement et sécurisation des espaces publics autour du nouveau collège

Habitant : Il y a un problème à la sortie de la rue du Panorama, il est interdit de tourner à droite dans la rue de Bernaü (chose possible avant les travaux de réaménagement), des véhicules passent malgré tout. Cela pourrait poser un problème de sécurité du fait des nombreux collégiens qui passent par là.

Habitant : Un ami cycliste m'a fait remarquer que les stationnements à côté de la piste cyclable sont du mauvais côté, l'ouverture des portes est dangereuse lorsque les automobilistes sortent de leur véhicule.

Habitant : Il y a la même problématique sur la rue Dominique Adenot.

Habitant : Juste devant le nouveau collège sur le chemin de l'exploitation il y a un nouveau bâtiment qui va être construit avec visiblement 50 logements. J'habite rue Camille Flammarion juste à côté et il y a déjà des gros problèmes de stationnement sauvage, cela va créer encore plus de difficultés sauf s'il y a un parking souterrain prévu. Cela va entraîner une densification importante de ce secteur isolé, des espaces verts auraient été une meilleure idée. Le permis de construire date de juillet 2022, la période de recours possible doit être dépassée, malheureusement.



- Des contrôles de Police aux abords d'Albert Thomas concernant la vitesse et le sens interdit du chemin du Pré de l'Etang et présence régulière des ASVP sur le quartier concernant les dépôts sauvages et le stationnement.
-

- Les travaux de géothermie : ces travaux touchent fortement notre quartier, une réunion a été faite pour expliquer les chantiers en cours, amenant beaucoup de nuisances. C'est aussi une avancée très importante écologiquement et financièrement parlant pour les futurs bénéficiaires de ce réseau.

N.B : seuls les logements collectifs seront raccordés à la géothermie. Pour les particuliers, le raccordement est possible mais le coût sera très important.

Habitant : Il y a effectivement eu une première réunion, un peu courte en délais pour prévenir les locataires du quartier, il y en a une seconde en prévision. Les sens de circulation vont encore être changés, la signalisation n'est pas très bonne pour le moment, cela complique la circulation dans le quartier. Il faut une meilleure coordination entre la Ville et les services de la géothermie pour diffuser des informations aux habitants.

- Chantier de la SNCF : Travaux de nuit de rénovation des rails, ce sont des travaux pouvant causer des nuisances mais qui sont essentiels.

Habitant : Il y a un bruit récurrent qui n'était pas présent avant lorsque les trains passent, comme un bruit de plaque ou de rail mal disposé, à voir avec la SNCF.

Echanges / remarques diverses sur les thèmes de voirie / stationnement, etc. faisant suite à la présentation de Mme Thiroux :

Habitant : La place et la rue Elisée Reclus sont très problématiques au niveau de la circulation et du stationnement. Les problèmes sont quotidiens, cette place est mal faite.

Réponse Bureau : Je ne sais pas si une réflexion sur ce point a déjà été envisagée, nous allons noter la remarque et la transmettre aux services.

Habitant : De plus il y a les trafics illicites sur cette place même si la situation s'est grandement améliorée. C'est effectivement un point complexe, entre l'arrêt minute pour la boulangerie, la circulation, les voitures des « squatteurs » en double file.

Habitant : c'est une réflexion plus globale à avoir, des espaces à créer ou repenser. Il y a des trottoirs très larges sur cette place qui peuvent être utilisés. Par exemple, en déplaçant le vendeur de fruits et légumes qui vient 2 fois par semaine à l'angle République et Gabriel Péri (en face de la place). Pourquoi ne pas imaginer de faire venir un ou deux étals en plus pour faire un « petit » marché sur cette place, un lieu de rencontres ?



Habitant : Il y a aussi deux platanes magnifiques sur cette place, il y a quelque chose à faire d'intéressant à cet endroit, mais c'est difficile d'y vivre, les trottoirs sont en mauvais état et la circulation provoque beaucoup de nuisances.

Habitant : Le stationnement sur la place Elisée Reclus est très compliqué avec la grande pharmacie centrale qui vient d'ouvrir juste à côté. Il y a 2/3 places de livraison qui bordent à l'entrée de la rue de la Côte d'Or et qui sont très souvent libres la journée avec un risque de prendre une contravention si une voiture s'y gare (et qui sont squattées le soir par des camions qui gênent la circulation la nuit). Il serait plus intéressant de créer des arrêts minutes pour les clients de la pharmacie.

Habitant : Au croisement de la rue Guy Moquet et rue de la Côte d'Or, il y a un stop problématique sur la rue de la Côte d'Or qui oblige à s'engager pour voir si des voitures descendent de la rue Guy Moquet, qui cause de nombreuses incivilités et qui est une source danger car c'est un secteur très fréquenté.

Réponse Bureau : La DITEP (Direction des Infrastructures, Transports et d'Espace Public) a déjà émis une réponse sur ce croisement, mais qui semble incomplète ou erronée, nous allons revoir ce point avec eux.

Habitant : Il y a un panneau d'interdiction de stationnement mal orienté sur la rue de la Côte d'Or (au niveau du croisement avec la rue de Moulin), il est orienté dans le sens contraire de la circulation.

Madame Thiroux propose une nouvelle balade urbaine pour le printemps 2023 qui aura lieu **le samedi 03 Juin à partir de 10 heures (jusqu'à 12h environ)**. Une invitation mail sera faite à l'ensemble des personnes ayant participé à un conseil de quartier et ayant laissé leurs coordonnées. **Le départ aura lieu depuis la place Elisée Reclus.**

Le trajet proposé est le suivant : Place Elisée Reclus, avenue de la république jusqu'à la rue Alexandre Fourny, avenue de rue du Panorama, rue Guy Moquet, chemin du Pré de l'Etang et le sentier des Bas Bonne Eau.

3. Informations sur la procédure de signalement des végétaux et sur l'utilisation de l'application « Mon Champigny »

❖ Procédure de signalement des végétaux :

- Contacter les services par le numéro vert (**0 805 700 500** ou numerovert@mairie-champigny94.fr) ou via l'application « Mon Champigny » en indiquant :
 - Coordonnées du demandeur (nom, adresse, tel),
 - L'adresse de la propriété en question,
 - Une ou des photos,




- Une description du signalement (gêne la visibilité, gêne le passage des piétons, arbre qui se prend dans des fils, etc.).
- Une fois que les services ont connaissance de ces informations, **un courrier est envoyé au propriétaire** dont la végétation déborde ou gêne en lui demandant d'effectuer les travaux **dans un délai d'un mois** sinon la Ville effectuera elle-même les travaux nécessaires **aux frais du propriétaire**.
- D'après les services techniques, les travaux sont effectués par les propriétaires dans les temps pour 95% des demandes.

❖ Application « Mon Champigny » :

M. Bastin (adjoint à la démocratie participative et au numérique) prend la parole.

Cette application a été mise en place en octobre 2022, elle est très simple à télécharger sur les plateformes de téléchargement (Apple Store, Google Play Store). L'avantage de l'application par rapport au numéro vert est la systématisation du suivi, chaque demande est numérotée et classée pour que les opérateurs puissent la prendre en charge, aucune demande ne sera laissée sans réponse dorénavant. De plus, cette application n'est pas utile que pour le signalement, elle permet aussi d'avoir les actualités de la Ville, d'accéder à son espace famille pour régler les factures de cantine ou centre de loisir et d'autres téléservices.

Pour les personnes qui auraient des difficultés à installer ou utiliser l'application plusieurs solutions :

- Ce QR code vous dirige vers une page du site de la Ville avec des explications sur l'application et les liens vers Apple Store et Google Play store.
- 
- Le C.C.A.S dispose d'un référent numérique qui procède à des formations sur l'outil numérique, l'application et son utilisation.
 - Un guichet France services est disponible à la Poste de l'avenue de la République
 - L'application est aussi disponible sur le site de la Ville (mais sans la possibilité de géolocaliser):
<https://www.espace-citoyens.net/champigny94/espace-citoyens/>

Depuis la mise en place de cette application, il y a eu 1266 demandes (922 de ces signalements ont été traités, que ce soit positivement ou sans possibilité de traitement par les services). Les deux plus gros sujets des demandes sont le stationnement et la propreté (67% de signalements).



Habitant : Le numéro vert est-il toujours disponible ?

Réponse Bureau : Le numéro vert, l'accueil physique en mairie et le mail sont toujours en fonction, l'application ne se substitue pas aux autres moyens de signalement ou de contact entre les habitants et la Mairie. L'objectif est d'avoir le maximum de personnes vigilantes concernant la présence des dépôts sauvages et d'orienter au mieux les cantonniers dans leur travail pour améliorer le cadre de vie dans nos quartiers.

Habitant : Les panneaux d'interdiction de dépôts sauvages n'ont pas de grand effet sur les personnes coupables de ce type d'incivilités.

Réponse Bureau : La vidéosurveillance sera mise en place dans le courant de l'année, des caméras seront présentes sur les points sensibles de dépôts sauvages et permettront de procéder aussi à des flagrants délits (certains ont déjà eu lieu cette année, suivis de sanctions). C'est un travail de longue haleine, nous travaillons au quotidien pour réduire ces nuisances.

Habitant : Serait-il possible de créer un système de troc via cette application ? Pour mettre en relation les gens qui voudraient se débarrasser de meubles ou autres encombrants et ceux qui pourraient en avoir besoin ?

Réponse Bureau : Cela existe déjà sur l'application. Il y a aussi Emmaüs qui met en place du ramassage d'encombrants pour récupérer les meubles ou autres et les revendre dans leurs entrepôts par la suite.

4. QUESTIONS DIVERSES : Vos propositions pour le quartier

Habitant : L'annexe de la mairie des Cités-Jardins est encore fermée, qu'en est-il du devenir de cette annexe ?

Réponse Bureau : Elle va être définitivement fermée, les travaux n'ont pas été encore réalisés dans l'immeuble, le personnel a été réaffecté et peu de personnes se sont manifestées sur cette fermeture, les gens ont pris l'habitude d'aller à la mairie qui n'est pas très éloignée.

Habitant : Ce n'est pas le retour que j'ai eu, les gens se sont habitués puisqu'ils ne peuvent plus y aller mais ils ont été mis devant le fait accompli. Il y a un besoin de services administratifs dans le quartier, de la proximité dans un quartier avec un bassin de population aussi important.

Réponse Bureau : Les travaux dans l'immeuble au-dessus de l'annexe doivent être réalisés et sont à la charge d'IDF Habitat, mais nous n'avons aucune nouvelle jusqu'à présent. Il y a quand même une proximité de notre quartier avec la mairie principale, au contraire de l'annexe du Bois l'Abbé qui est à l'autre bout de la ville par exemple. Sur les derniers temps de fonctionnement de cette annexe des Quatre Cités, la fréquentation était en grande diminution. L'autre sujet problématique dans les annexes était l'impossibilité d'y faire les cartes d'identité et passeports.



Habitant : Quelles sont les délais pour avoir une pièce d'identité ou un passeport ?

Réponse Bureau : C'est très variable, il faut déjà prendre un rendez-vous (la prise de rendez-vous est ouverte en début de chaque mois), mais ils sont très demandés. Pour le passeport, une fois le rendez-vous fait, c'est très aléatoire, selon la période de l'année cela peut aller de 2 semaines à 2 mois. Pour les cartes d'identité, le délai est beaucoup plus court (10/15 jours) mais cela dépend de la Préfecture, qui est l'autorité qui établit les titres.

Réponse des services : Depuis la fin des confinements, il y a eu une vraie ruée sur le renouvellement des cartes d'identité et des passeports, et les services de l'Etat ont tardé à prendre la mesure de la situation. Ils ont récemment recruté plusieurs centaines d'agents à l'échelle du pays mais l'embouteillage des demandes mettra du temps à se résorber. Cela explique les délais de production et de délivrance de ces documents.

Habitant : Quand les médecins généralistes vont-ils arriver sur le centre de santé du quartier ? Il devient très difficile de trouver un médecin généraliste, les médecins partent mais ne sont pas remplacés.

Réponse Bureau : C'est un sujet très difficile que ce soit sur notre ville ou en région parisienne, premier désert médical de France (par rapport à son nombre d'habitants). Sur le centre, il n'y a pour le moment que des ophtalmologues, mais des dermatologues et médecins devraient arriver. C'est un centre privé avec qui nous avons des relations mais aucune possibilité d'influer sur leurs décisions.

Cependant, il y a le SAMI (Service Médical d'urgence nuit et week-end) qui a été déplacé des Cités Jardins sur l'avenue du Général De Gaulle et nous avons mis à disposition au sein de ce centre deux cabinets pour des jeunes médecins. Nous travaillons fortement sur ce sujet pour attirer des médecins et des spécialistes mais la pénurie est nationale.

Habitant : Avec la crise énergétique actuelle, est-ce qu'il y a une réflexion concernant la réfection des logements des Cités Jardins qui sont des passoires thermiques ?

Réponse Bureau : C'est une réflexion qui doit être menée par le bailleur, ce sont à eux de prendre en considération ces problèmes.

Réponse des services : Une étude est en cours pour la réalisation d'une réhabilitation du patrimoine de ce secteur (extérieur des immeubles, façades, ravalement, isolation, étanchéité des terrasses, etc.). Les bâtiments sont classés donc il y a des autorisations spécifiques à obtenir et un travail partenarial en amont à réaliser avec les services de l'Etat.

Habitant : Le bailleur va procéder à des diagnostics DPE, mais cela ne concernera que certains logements qu'ils vont sélectionner. J'ai envoyé un courrier au bailleur pour demander à en faire partie. J'ai des entrées d'air partout dans mon logement, mais je n'ai pas toujours eu de réponse. Comment la Ville peut intervenir ?



Réponse Bureau : Nous pouvons éventuellement envoyer un courrier pour appuyer votre demande, il faut laisser votre contact à la fin de la réunion.

Habitant : Rue Benoit Malon, il y a une maison qui devient une décharge à ciel ouvert, est-ce que la mairie peut faire quelque chose ? Au même titre, sur la rue Prairial, des balcons sont utilisés à des fins de stockage de vélo ou autre chose.

Réponse Bureau : C'est au bailleur de régler ces problèmes, il y a normalement des règles quant à l'utilisation des jardins et balcons. Nous allons faire remonter cela à Valophis.

Habitant (présidente de l'amicale des locataires) : Un travail est en cours concernant le pavillon rue Benoit Malon, nous connaissons le problème et nous travaillons avec le bailleur et une association pour trouver une solution. La Cité Jardin possède un label et nous sommes en train de travailler sur une charte pour améliorer l'utilisation des balcons et jardins. Nous travaillons également sur des règles au niveau de la nouvelle cité Prairial avec l'amicale des locataires de cette résidence. C'est ensuite aux gardiens de faire respecter ces règles et aux résidents d'être respectueux.

Habitant : Des points ont-ils déjà été déterminés pour la pose des caméras de vidéosurveillance ? De plus j'habite près du croisement Guy Moquet / Alexandre Fourny qui est endroit accidentogène, il y aura-t-il une caméra sur cet angle ? Enfin, existe-t-il un collectif ou groupe Facebook concernant cette problématique rue Guy Moquet ?

Réponse Bureau : Il y a une carte avec les points des caméras fixes déjà identifiés (les grands axes et à proximité des écoles). Cette carte est présente dans la délibération du conseil municipal qui est normalement disponible sur le site web de la Ville, sinon vous pouvez en faire la demande. Il va y avoir des caméras nomades sur les points accidentogènes qui pourront être déplacées facilement. Concernant les groupes Facebook, si ce groupe existe, vous pouvez y ajouter M. Goupil, adjoint à la sécurité, qui fait beaucoup de relais d'informations sur ces problématiques.

Habitant : J'habite au 226 avenue du Général De Gaulle, juste à côté des nouvelles constructions avec une allée qui a été créée, la voie Émilie Bouchaud. C'est un véritable dépotoir, il y a très souvent des encombrants et des voitures garées sur le trottoir en face des immeubles (sur l'avenue), ces nouvelles constructions ont amené beaucoup de complications.

Réponse Bureau : Nous allons prendre vos coordonnées, regarder la situation et agir en conséquence avec les services.



Habitant : J’habite le secteur des rues Germinal, Prairial et Henri Barbusse. Le centre technique rue Prairial et la cantine municipale ont été fermés et vont être utilisés pour les travaux du Grand Paris. Avez-vous plus d’informations à nous donner ?

Réponse Bureau : Sur le site de l’ancienne cuisine centrale, il y aura un puits d’aération végétalisé et sur l’autre partie il est possible qu’il y ait un petit immeuble d’habitation mais rien n’est défini, mais il n’y pas encore de permis de construire. Les nuisances sonores pour les riverains devraient être limités que ce soit par le puit ou le passage du métro.

Habitant : Est-il possible de négocier concernant le terrain rue Henri Barbusse ? Car sur ce terrain il y a des arbres centenaires et un gros ilot de verdure.

Réponse Bureau : Monsieur le Maire est intervenu pour ne pas exproprier cette maison mais cela n’a pas été possible. Nous allons essayer de sensibiliser la Société du Grand Paris, qui réalise ces travaux. La promesse de vente du Grand Paris date de plusieurs années, les bâtiments ont été récemment libérées de leurs occupants.

Habitant : La rue de Mulhouse est une voie qui sert de délestage avec des voitures qui roulent à grande vitesse. Il y a eu des tentatives de ralentir cela avec des dispositifs de stationnement mais sans succès. Des ralentisseurs doivent être prévus mais quand ?

Réponse Bureau : Nous allons nous renseigner auprès des services techniques.

Habitant : Quelle est la possibilité de créer une déviation des poids lourds depuis le rond-point du colonel Grancey vers le boulevard de Stalingrad, car ils passent sur l’avenue de la République, qui est plus étroite que le boulevard de Stalingrad, et cela génère beaucoup de nuisances, d’insécurité et cela gêne aussi le développement économique du quartier.

Réponse Bureau : Nous allons faire remonter cette problématique aux services. Il y a aussi le problème des GPS qui indiquent cet axe comme solution la plus rapide pour sortir de la ville.

5. EN CONCLUSION

Madame THIROUX et les membres du bureau du CQ Quatre Cités - Simonettes remercient les habitants pour leur présence, leurs idées et leurs propositions pour ce soir. Le PowerPoint de cette réunion est disponible sur le site « Je Participe » de la Ville, au sein de la page dédiée au Conseil de quartier.

→ <https://consultations.champigny-sur-marne.fr/>